

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUILLET 2020

PRESENTS : Mme BAVOUZET Pascale, M. JANVIER Valéry, M. RULLAUD François, Mme DAIGURANDE Christelle, M. SCHULER Sylvain, Mme JAMET Nathalie, M. LAMY Jean-Marie, Mme BOIRON Anne-Marie, Mme GIRAUD Catherine, M. COLIN Francis, Mme CAUSSE Marina, M. AMBLARD Maxime, Mme VANHAY Priscille, M. JOUBERT Cyril,

ABSENTE Excusée : Mme SALLÉ Nadine (donné pouvoir à M. RULLAUD François)

Participaient également : Mmes PULVÉRIN Peggy et DUPEUX Corinne

Mme. Christelle DAIGURANDE a été nommée secrétaire de séance.

Madame La Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point N° 21 afin de proposer une liste de noms pour les commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs pendant le mandat. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Ordre du jour modifié :

- 1- Approbation du PV du 23 mai 2020
- 2- Nomination du secrétaire de séance
- 3- Délégation du Conseil du Maire pour la durée du mandat
- 4- Approbation du règlement intérieur du conseil municipal
- 5- Fixation du nombre et désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS
- 6- Membres des commissions communales : fixation du nombre de membres et désignation des conseillers qui y siègeront
- 7- Délégué au SDEI
- 8- Délégués au Syndicat des eaux
- 9- Représentants au Syndicat Départemental des transports scolaires
- 10- Délégués des Elus et des Agents au CNAS
- 11- Conseiller en charge des questions Défense
- 12- Membres au Syndicat Intercommunal SIVU
- 13- Vote du taux des trois taxes
- 14- Vote du budget 2020 : Commune et CCAS
- 15- Achat d'une auto-laveuse pour le gymnase et la Salle Multi Activités
- 16- Tarif au droit de stationnement (Mr JANY : camion de pizzas)
- 17- Proposition d'une liste de noms pour les commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs pendant le mandat.
- 18- Informations diverses
 - Gratuité du tennis
 - Information sur les photocopieurs
 - Pose de caméras dans la commune
 - Compte-rendu du conseil d'école

I : DELIBERATIONS :

2020.18 : Délégations du Conseil au Maire pour la durée du Mandat :

Madame La maire fait un rappel de la loi :

« L'article L 2122.22 du CGCT comporte une liste d'attributions, autres que celles que lui confère la loi, dont le Maire peut être chargé, par délégation du Conseil Municipal.

L'objet de cette délégation est de faciliter l'administration de la Commune en déchargeant les séances du Conseil Municipal d'affaires ne présentant qu'un intérêt minime et en permettant au

Maire de prendre immédiatement des décisions dans le cadre de programmes arrêtés et dans la limite des crédits votés par l'Assemblée. Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation ».

Le Conseil décide de charger la Maire pendant la durée de son mandat :

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

2020.19 : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal :

L'article L2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que «Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.»

Le Conseil approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal présenté par La Maire.

2020.20 : Fixation du nombre et désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal doit fixer le nombre d'administrateur du CCAS,

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Après délibération le Conseil Municipal, décide de fixer à 11 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire Président du Conseil d'Administration du CCAS
- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Procède à la désignation des représentants du Conseil Municipal : ont été désignés à l'unanimité parmi les conseillers :

VANHAY Priscille, GIRAUD Catherine, CAUSSE Marina, DAIGURANDE Christelle, SALLÉ Nadine.

Ils sont immédiatement installés dans leur fonction.

2020.21 : Membres des Commissions Communales : fixation du nombre de membres et désignation des conseillers :

Vu l'article L2121-22 du Code Général des collectivités territoriales, La maire explique la nécessité de constituer différentes commissions communales.

Après délibération, Le Conseil décide de fixer le nombre de membres par commission et de procéder à la désignation des membres qui y siègeront :

Commission des finances : 7 membres : JANVIER Valery, SALLÉ Nadine, RULLAUD François, AMBLARD Maxime, BOIRON Anne-Marie, LAMY Jean-Marie, JAMET Nathalie.

Commission des affaires scolaires et périscolaires : 5 membres : SALLÉ Nadine, VAN HAY Priscille, CAUSSE Marina, DAIGURANDE Christelle, BOIRON Anne-Marie

Commission travaux et embellissement de la commune : 7 membres : RULLAUD François, JAMET Nathalie, SALLÉ Nadine, COLIN Francis, LAMY Jean-Marie, SCHULER Sylvain, JOUBERT Cyril

Commission de la communication et de la culture : 10 membres : SALLÉ Nadine, GIRAUD Catherine, BOIRON Anne-Marie, LAMY Jean-Marie, CAUSSE Marina, SCHULER Sylvain, AMBLARD Maxime, JAMET Nathalie, COLIN Francis, JOUBERT Cyril

Commission complexe sportif, Salle multi activités et associations : 7 membres : COLIN Francis, JOUBERT Cyril, SCHULER Sylvain, CAUSSE Marina, GIRAUD Catherine, JAMET Nathalie, AMBLARD Maxime

Commission fêtes et cérémonies : 3 membres : VANHAY Priscille, JOUBERT Cyril, CAUSSE Marina

2020.25-28-29-30 : Membres des différents syndicats

SDEI : Titulaire : RULLAUD François

Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre : Titulaire : SALLÉ Nadine, Suppléante : VANHAY Priscille

CNAS : Représentant des élus : BAVOUZET Pascale

Représentant et correspondant des Salariés : PULVERIN Peggy

Correspondant Militaire : LAMY Jean-Marie

2020.32 : Vote du taux des trois taxes :

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2020 soit :

| | | |
|--------------------------|---|---------|
| Taxe d'Habitation | : | 11,63 % |
| Taxe Foncière (bâti) | : | 16,54 % |
| Taxe Foncière (non bâti) | : | 27,39 % |

2020-34 : Achat d'une auto-laveuse pour le gymnase et la Salle Multi-activités :

Madame la Maire évoque la nécessité de remplacer l'actuelle auto-laveuse utilisée pour le nettoyage du gymnase et de la Salle Multi-Activités. Deux devis sont présentés aux membres du conseil municipal (LR PRO et Manu 18).

Après délibération, le conseil donne son accord pour l'acquisition d'une auto-laveuse auprès de la société LR PRO.

2020.35 : Révision du Tarif au droit de stationnement

Depuis 2004, Monsieur Jean-Marc JANY paie un droit de stationnement de 3.50 € une fois par semaine pour la vente de pizzas sur la place de la mairie. Madame La Maire propose de revoir ce tarif et de le fixer à 7€ par séance payable au trimestre échu.

Après délibération, le conseil autorise (14 Pour, 1 Abstention) La Maire à faire appliquer ce qui précède.

2020.36 : Proposition des noms pour les commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs pour le mandat :

Le Conseil Municipal propose une liste de présentation des commissaires titulaires et suppléants. La Direction Générale des Finances Publiques désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

2020.37 (Annule et remplace la délibération 2020-33) : Vote du Budget 2020 de la Commune :

Monsieur Valéry JANVIER présente au conseil le budget de la commune.

Après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité le budget de la commune à hauteur de :

| | | |
|----------------|----------------|----------------|
| COMMUNE | Fonctionnement | 1 003 570,00 € |
| | Investissement | 440 020,00 € |

II : Questions diverses :

Gratuité du tennis : l'accès au terrain de tennis est gratuit. Néanmoins, chaque joueur devra être détenteur d'une carte à récupérer à l'accueil de la mairie.

Photocopieurs : le contrat de location des photocopieurs est valable jusqu'en 2022 avec la société Toshiba. Des contacts ont déjà été pris pour baisser le montant du contrat le moment venu.

Pose de caméras dans la commune : la pose de caméras dans certains secteurs de la commune est évoquée (containers aux verres, lavoirs...). Possibilité de poser des caméras mobiles dans un premier temps.

Compte-rendu du dernier conseil d'école : Mr RULLAUD François évoque les effectifs pour la rentrée prochaine (environ 125 élèves), les différents travaux à effectuer dans l'école et l'idée d'un partenariat entre les enfants et la commune pour planter des arbres.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 10 septembre à 20h



La Maire

P. BAVOUZET